
MANIFESTATION D'INTÉRÊT

ORGANISATION DU CHAMPIONNAT SUISSE DE LA RELÈVE U14 2028-2030

L'appel d'offres pour l'attribution du Championnat suisse de la relève U14 2028–2030 se déroule en deux phases.

Phase 1

Les clubs, personnes physiques ou morales intéressés communiquent leur intérêt pour une candidature en soumettant un dossier jusqu'au 01.09.2026, soit par voie électronique à tobias.zehr@volleyball.ch, soit par courrier à Swiss Volley, Tobias Zehr, Schwarzenburgstrasse 47, 3007 Berne.

Le dossier doit fournir des informations sur les éléments suivants:

- **Informations sur le comité d'organisation**
 - Personne de contact / nom du club / coordonnées
 - Composition du comité d'organisation
 - Motivation générale et objectifs
 - Expérience du comité d'organisation dans l'organisation d'événements
- **Infrastructure**
 - Emplacements des salles
 - Photos et plans de la/des salle(s)
 - Informations concernant:
 - Les terrains de jeu
 - Les tribunes pour le public
 - Les vestiaires
 - Les possibilités de stationnement
 - Les connexions aux transports publics
 - Les premières idées concernant l'aménagement des salles
- **Hébergement / restauration**
 - Possibilités d'hébergement pour les officiels et les équipes et les officiels
 - Zones de restauration pour les spectateurs, les équipes et les officiels
- **Marketing / sponsoring**
 - Sponsors potentiels issus de l'environnement du comité d'organisation
- **Médias / communication**
 - Canaux possibles pour la promotion de l'événement
- **Finances**
 - Difficultés et opportunités

Prise de contact et accompagnement

Toutes les manifestations d'intérêt soumises seront examinées et analysées par la Commission relève indoor ainsi que par Swiss Volley. À cet effet, toutes les organisations impliquées dans le processus seront informées de manière transparente de la situation concurrentielle dans le cadre de la procédure de candidature.

Si, du point de vue de la Commission relève indoor, la candidature présente des chances d'obtenir l'attribution du Championnat suisse de la relève, Swiss Volley accompagnera les organisations intéressées dans la suite du processus de candidature. Cela vise à garantir que l'organisation puisse soumettre une candidature de qualité et que les problèmes puissent être identifiés, abordés et résolus à un stade précoce.

Phase 2

Les organisations ayant déjà manifesté leur intérêt lors de la phase 1 remplissent ensuite, jusqu'au 01.03.2027, le formulaire officiel de candidature ainsi que les autres documents de candidature requis et les envoient par voie électronique à tobias.zehr@volleyball.ch ou par courrier à Swiss Volley, Tobias Zehr, Schwarzenburgstrasse 47, 3007 Berne.

Conditions générales

Afin de pouvoir nous faire une image claire des conditions-cadres, nous avons besoin d'informations précises. Nous ne pouvons donc prendre en considération que des dossiers de candidature complets.

En soumettant la candidature, vous acceptez qu'elle a été rédigée de manière véridique et que les obligations énumérées sont remplies.

Attribution

Toutes les candidatures soumises seront examinées et analysées par la Commission relève indoor ainsi que par Swiss Volley. La décision concernant l'attribution sera prise après toutes les présentations et communiquée aux candidats.